



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE ATOUTS DRONES ASSURANCE DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Cachet et code de l'intermédiaire

AXA IARD et Partenariats Service destinataire

Code :

1. Correspondance

N° contrat : _____

N° client : _____

 Nouveau contrat Avenant Projet

Date d'effet : _____

Date d'échéance : _____ (contrat à tacite reconduction)

Fractionnement : Annuel Semestriel Trimestriel

2. Identité et activité

N° Siren/Siret : _____

Code NAF (Nomenclature d'Activités Française) : _____

Nom/Raison sociale : _____

Activité de l'entreprise : _____

Adresse du souscripteur : _____

Adresse du risque (si différente du souscripteur) : _____

3. Antécédents

Des garanties du type de celles accordées par le présent contrat ont-elles fait l'objet d'une résiliation pour sinistre au cours des 24 derniers mois ? Oui Non

Si Oui, veuillez indiquer le nom du précédent assureur : _____

Le souscripteur a-t-il subi des dommages indemnisable au titre de garanties telles que celles offertes par le présent contrat au cours des 24 derniers mois pour des machines existantes ou ayant existées dans l'entreprise (ce même si elles n'étaient pas assurées précédemment) ? Oui Non

Si Oui, veuillez nous indiquer le nombre de sinistres : _____

4. Informations sur l'activité

Nombre de télépilotes/téléopérateurs : _____

Le poids du drone le plus lourd est-il supérieur à 12 kg ? Oui Non

Les drones dont le poids est supérieur à 12 kg sont exclus de la souscription.

Pour les aéronefs respectant la réglementation française :

Zone de navigabilité des drones (scénarios⁽¹⁾) :

S1 : Oui Non S3 : Oui Non

S2 : Oui Non Si Oui, part de vols hors vue par rapport au total des vols effectués :
 inférieure ou égal à 50% supérieure à 50%

Le scénario S2 est exclu de la souscription si les vols hors vue représentent plus de 50 % des vols effectués ou si le poids du drone est supérieur à 2 kg.

S4 : Oui Non

Le scénario S4 est exclu de la souscription.

(1) Scénario S1 : scénario opérationnel se déroulant en vue directe du télépilote hors zone peuplée, sans survol de tiers, à une distance horizontale maximale de 200 mètres du télépilote.

Scénario S2 : scénario opérationnel se déroulant hors vue directe du télépilote, hors zone peuplée, sans survol de tiers, à une distance horizontale maximale de 1 000 mètres du télépilote.

Scénario S3 : scénario opérationnel se déroulant en vue directe du télépilote, en zone peuplée, sans survol de tiers, à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.

Scénario S4 : scénario opérationnel se déroulant hors vue directe du télépilote, hors zone peuplée, avec survol de tiers, sans limite de distance horizontale.

4. Informations sur l'activité (suite)

Pour les aéronefs respectant la réglementation européenne :

Catégorie d'exploitation⁽²⁾ :

Ouverte : Oui Non Spécifique - vol en vue (STS-01) : Oui Non

Spécifique - vol hors vue (STS-02) : Oui Non

Si Oui, part de vols hors vue par rapport au total des vols effectués : inférieur ou égal à 50 % supérieur à 50 %

La catégorie d'exploitation spécifique est exclue de la souscription si les vols hors vue représentent plus de 50 % des vols effectués ou si le poids du drone est supérieur à 2 kg.

Catégorie certifiée : Oui Non

La catégorie certifiée est exclue de la souscription.

Pour les aéronefs volant à l'intérieur de locaux :

Les locaux dans lesquels évoluent les aéronefs sont vides (sans présence de personnes à l'intérieur) : Oui Non

Les aéronefs sont amenés à voler à l'intérieur des musées, châteaux, monuments historiques ou religieux : Oui Non

Les drones volant à l'intérieur de locaux non vides (avec présence de personnes) ou à l'intérieur des musées, châteaux, monuments historiques ou religieux sont exclus à la souscription.

Pour les aéronefs autonomes :

La distance maximum du point de décollage est inférieure ou égale à 2 km : Oui Non

Les drones autonomes dont le poids est supérieur à 2 kg ou dont la distance maximum du point de décollage est supérieure à 2 km sont exclus à la souscription.

Usage des drones :

Activité professionnelle d'observation, d'imagerie, de surveillance, de relevés aériens

Autres usages ou autres activités

Les autres usages ou autres activités sont exclus de la souscription.

Valeur maximum des drones :

La valeur individuelle des drones que vous souhaitez assurer est supérieure à 20 000 € : Oui Non

Si Oui, les drones de valeur supérieure à 20 000 € sont exclus de la souscription.

Limites géographiques souhaitées :

France métropolitaine

Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Espagne

La souscription en dehors de ces pays est exclue.

5. Garanties dommages

Garantie dommages aux biens : cette garantie est automatiquement accordée.

Garantie optionnelle frais supplémentaires : Oui Non

Capital souhaité : 5 000 € 10 000 €

Garantie optionnelle pertes d'exploitation : Oui Non

En cas de réponse positive, veuillez renseigner le document spécifique « Annexe au Formulaire de description de risque Atouts Drones - Pertes d'exploitation ».

6. Garantie Responsabilité Civile Aviation

Souhaitez-vous souscrire cette garantie optionnelle ? Oui Non

Capital souhaité : 1 600 000 € 4 000 000 €

Cette garantie couvre l'assuré, exploitant de drones dans le cadre de son activité. Conformément au Code civil, la garantie s'applique également automatiquement à la Responsabilité Civile encourue par l'assuré du fait de ses préposés (salariés) dans l'exercice de leurs fonctions.

7. Garantie du matériel embarqué

Valeur assurée du matériel embarqué : par défaut, elle est limitée à 100 % de la valeur du drone qui l'embarque.

Souhaitez-vous augmenter cette limite ? Oui Non

Si Oui, veuillez indiquer la limite :

150 % de la valeur du drone

200 % de la valeur du drone

autre, veuillez préciser la valeur maximale à assurer, du matériel embarqué : €

(2) **Catégorie ouverte :** pour les loisirs et les exploitants de drones professionnels. Vol en vue, hors zone peuplée. 3 sous-catégories A1, A2 et 3 en fonction de la distance aux personnes pendant le vol.

Catégorie spécifique (vol en vue/STS-01 ou vol hors vue/STS-02) : pour les exploitants et télépilotes professionnels, hors zone peuplée.

Catégorie certifiée : pour les pilotes professionnels de drones de transport.

8. Inventaire des drones à assurer

N° d'ordre	Descriptif des drones : Marque, type/modèle, n° de série, classe (pour les drones respectant la réglementation européenne)	Date de 1 ^{re} mise en service (indiquer le mois et l'année, ex : 122021 pour décembre 2021)	Valeur à neuf du drone et de ses accessoires ⁽³⁾	Poids en kg	Scénario S2 ou Catégorie spécifique STS 02 ou Drone autonome
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
..... €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Pour rappel, les aéronefs exploités suivant les scénarios S2, ST02 ainsi que les drones autonomes sont exclus à la souscription si leur poids est supérieur à 2 Kg.

9. Portée de vos déclarations

Je reconnaît :

Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

10. Date et signature(s)

Fait à , le ,

Signature du Souscripteur

Signature de l'Intermédiaire

--	--

(3) Prix d'achat du drone neuf, y compris l'ensemble des accessoires (radiocommandes, matériel pour le pilotage vidéo en immersion, parachute, système de secours, valise de transport...).